

# Inclusion dans le système de promotion du sport en Suisse

---

## 1. Contexte

Le sport crée incontestablement un cadre idéal permettant aux personnes en situation de handicap de participer à la vie politique, économique et sociale en toute autonomie et sur un pied d'égalité.

L'intégration et l'inclusion des personnes en situation de handicap (PSH) ont nettement progressé depuis plusieurs années. Personne n'imaginerait plus, par exemple, concevoir et construire des bâtiments publics qui ne soient pas accessibles. En outre, les personnes en situation de handicap disposent désormais d'une multitude d'offres en matière de sport et de loisirs et les fédérations de sport handicap, le mouvement paralympique et les organisations internationales telles que le Comité international des sports des sourds et Special Olympics ont trouvé leur place dans le monde du sport.

Toutefois, les personnes en situation de handicap voient encore trop souvent leurs capacités sous-estimées et il reste encore beaucoup à faire pour la promotion d'activités sportives adaptées à elles dans les structures sportives traditionnelles en Suisse, notamment dans le sport de masse. Une des raisons à cela est que la promotion du sport repose en grande partie sur des systèmes différenciés, selon que les sportifs et sportives présentent ou non un handicap. Si les structures et les mesures d'encouragement existantes ont fait leurs preuves en ce qui concerne le développement des activités physiques et sportives à destination des personnes en situation de handicap, elles ne permettent ni d'accroître la perméabilité entre les systèmes ni d'en exploiter les synergies.

Swiss Olympic est convaincue que la société évolue dans la bonne direction en termes d'intégration et d'inclusion dans le sport. Cependant, le chemin reste encore long avant que son objectif stratégique ne soit atteint et que l'inclusion de tous les individus soit une évidence. Il convient donc de mettre les bouchées doubles.

## 2. Position de Swiss Olympic

Swiss Olympic se base sur les principes suivants pour la poursuite de sa mission:

- Pour Swiss Olympic, l'inclusion se traduit par la participation et le traitement équitable de tous les individus dans le sport;
- Le système sportif suisse se doit d'être inclusif, ce qui n'est pas incompatible avec des approches séparatives et intégratives si le besoin s'en fait sentir;
- L'essentiel est que tous les individus puissent choisir s'ils veulent pratiquer un sport et, si oui, comment;
- Conformément aux missions qui leur ont été confiées légalement ou par ordonnance, Swiss Olympic et les autres acteurs (par exemple l'OFSPPO et les cantons) estiment qu'il est de leur responsabilité commune d'encourager activement les évolutions allant dans le sens de l'inclusion telle que définie ci-dessus.

### 3. Objectifs

Dans ce contexte, Swiss Olympic se fixe les objectifs suivants:

#### Objectifs à long terme

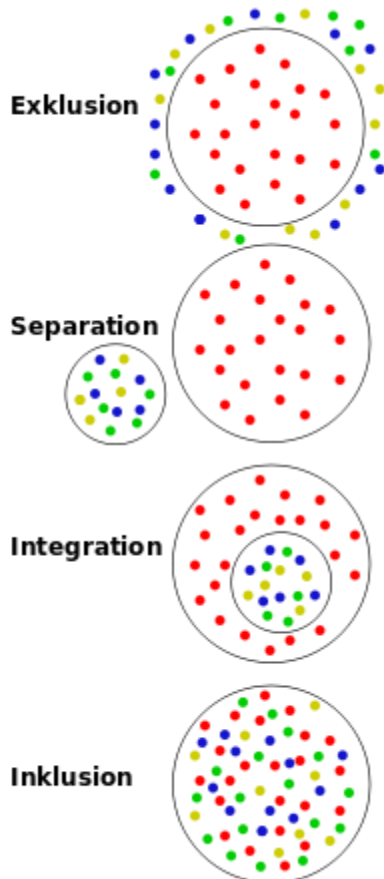
- I. Que tous les acteurs de Swiss Olympic adoptent une approche inclusive dans la mesure où ils façonnent le système sportif;
- II. Que les PSH fassent elles aussi partie intégrante du système sportif et contribuent à le façonner;
- III. Que les PSH puissent trouver leurs marques seules dans le système sportif suisse (accessibilité, communication).

#### Sous-objectifs et objectifs intermédiaires

- a. Que les fédérations sportives et les clubs de sport proposent des offres attrayantes aux personnes en situation de handicap ainsi qu'une variété de sports et de configurations à tous les individus;
- b. Que l'on prenne davantage en compte la participation des personnes en situation de handicap dès l'organisation des manifestations sportives (y compris dans le sport de masse) ainsi que pendant leur tenue;
- c. Que les infrastructures soient accessibles pour les PSH et répondent aux exigences du sport pour PSH;
- d. Que les monitrices et moniteurs soient qualifiés pour accueillir des PSH et les faire participer;
- e. Que les sports handicap soient considérés comme des sports comme les autres dans le système de promotion du sport
- f. Que toute personne ait accès à des offres sportives près de chez elle;
- g. Que les PSH puissent trouver leurs marques seules dans le système sportif (moyens de communication).

## Définitions

### *Inclusion et intégration<sup>1,2</sup>*



Il convient de souligner que même les fédérations de sport handicap ne voient pas l'inclusion et l'intégration comme une panacée. C'est par exemple le cas de PluSport: «L'intégration et l'inclusion ne doivent pas être forcées, mais volontaires. Dans le sport, l'évidence est vécue sans contrainte; il y a aussi une place pour la séparation.»

### *Personnes en situation de handicap (PSH)*

Selon la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), une personne en situation de handicap désigne toute personne dont la déficience corporelle, mentale ou psychique présumée durable l'empêche d'accomplir les actes de la vie quotidienne, d'entretenir des contacts sociaux, de se mouvoir, de suivre une formation ou une formation continue ou d'exercer une activité professionnelle, ou la gêne dans l'accomplissement de ces activités (art. 2).<sup>3</sup>

### *Fédérations de sport handicap*


Fédérations qui proposent des offres sportives à des PSH en Suisse. Les organisations suivantes ont contribué au projet jusqu'à présent: PluSport, Association suisse des paraplégiques, Swiss Deaf Sport, Swiss Paralympic, Special Olympics Switzerland et Procap Sport.

<sup>1</sup> <https://www.behindertenrechtskonvention.info/bildung-3907/> (en allemand uniquement)

<sup>2</sup> <https://www.plusport.ch/fr/inclusion/>

<sup>3</sup> <https://www.swissuniversity.ch/?content=1020&spr=fr>



 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra  
**Bundesamt für Sport BASPO**